

Démarche de concertation du Plan Guide

—
PUCEUL

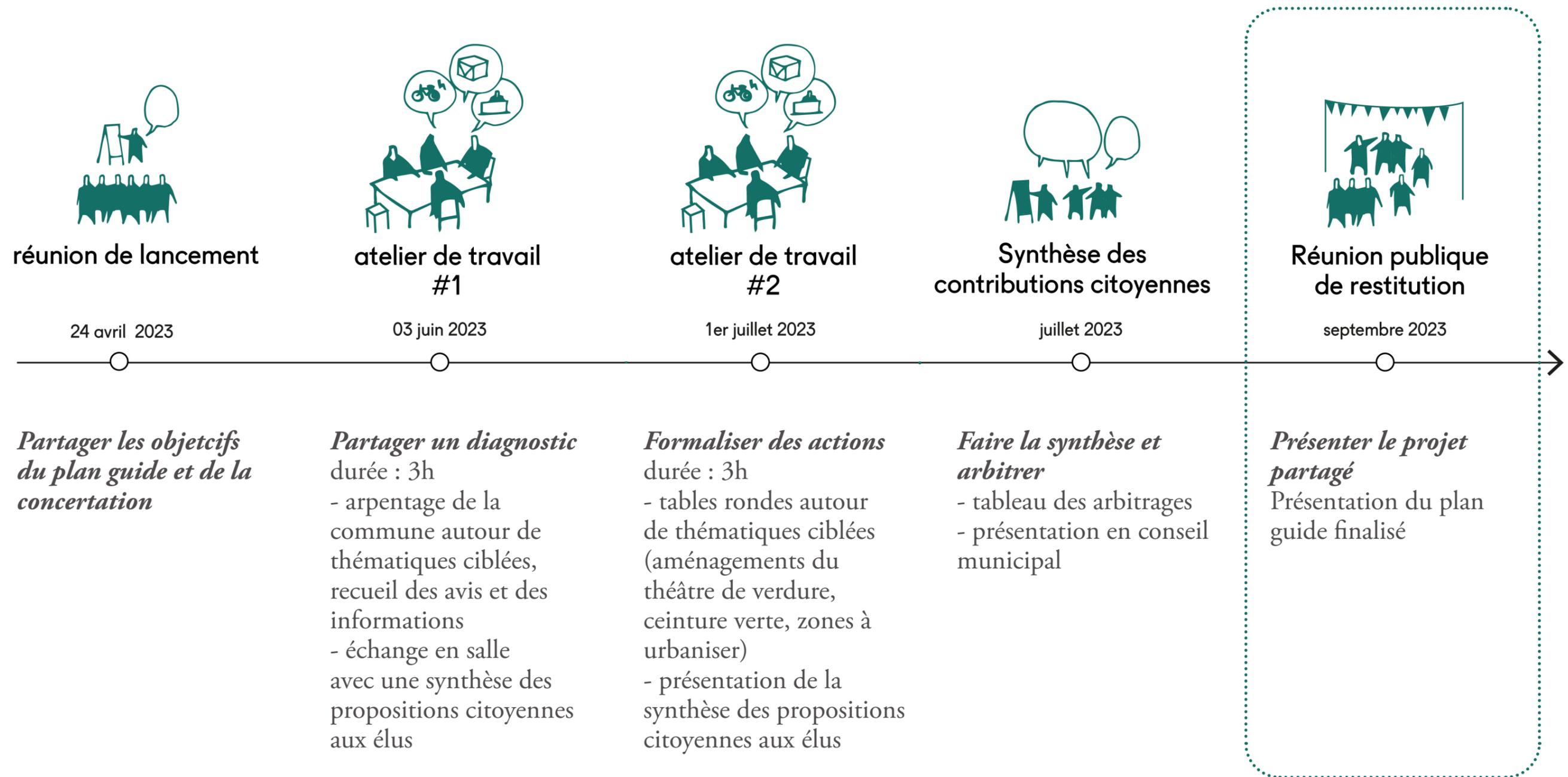
Réunion publique de restitution

—
6 novembre 2023

georges

La démarche de concertation

Déroulé des temps de la concertation



Atelier 1 « partager un diagnostic »



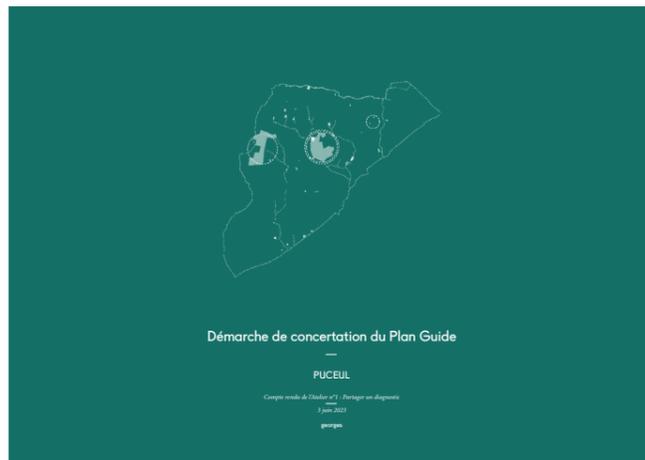
les participants sur l'esplanade de la Savinais © Photo Atelier Georges

Partager un diagnostic

3 juin 2023 / durée : 3h

Compte rendu

réalisé et diffusé



3. Arrière de la salle polyvalente

Recommandations habitantes :

- « faire de cet écran de verdure le prolongement des événements festifs de la salle »
- « aménager de manière légère et paysagère un théâtre de verdure où peuvent s'organiser des lectures pour les enfants, un cinéma de plein air, les photos de mariage... dans le respect du voisinage »
- « sécuriser par un portail qui prolonge la terrasse pour protéger de la vue principale »



Plan Guide de Puceul - Démarche de concertation

4. Zones AU (à urbaniser au PLUi)

Recommandations habitantes :

- « chercher l'implication des nouveaux habitants dans la commune »
- « offrir des accès et une infrastructure de mobilité douce qui dessert les équipements du bourg mais au delà également (Oseroy, communes voisines) pour optimiser la mobilité des nouveaux habitants »
- « favoriser la diversité des produits immobiliers : maisons groupées, constructives par construction sur petits terrains (150 à 200m²), certaines lots en Tiny House, d'autres en maisons classiques sur de plus grands terrains (300 à 500m²), certaines lots en habitat participatif (familiaux ou seniors), etc. »
- « donner un cadre sur la qualité architecturale et de paysage »
- « péconiser une gestion de l'eau à la parcelle »



Ville de Puceul | atelier georges

Atelier 2 « formaliser des actions »



les participant.e.s à l'atelier, dans la mairie © Photo Atelier Georges

Formaliser des actions

1er juillet 2023 / durée : 3h

Compte rendu

réalisé et diffusé



3. Arrière de la salle polyvalente_ Théâtre de verdure

Programmatique

Équipement événementiel, public

Aménagements

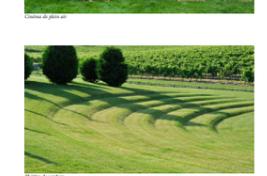
Définir des axes en plusieurs espaces, suivant la topographie, répondre plus avec la zone destinée à la mairie existante, aménagement espace extérieur, théâtre de verdure, etc.

Points de vigilance

Vigilance à la construction des événements privés suivant le zonage d'habitat à l'échelle de la commune. Vigilance au déplacement pour l'accès véhicules techniques à la zone. Ne pas mettre d'installation extérieures des zones pour enfants, la zone n'a pas cette vocation. Il est en principe nécessaire d'installer un portail pour protéger de la rue d'habitat.



Plan Guide de Puceul - Démarche de concertation

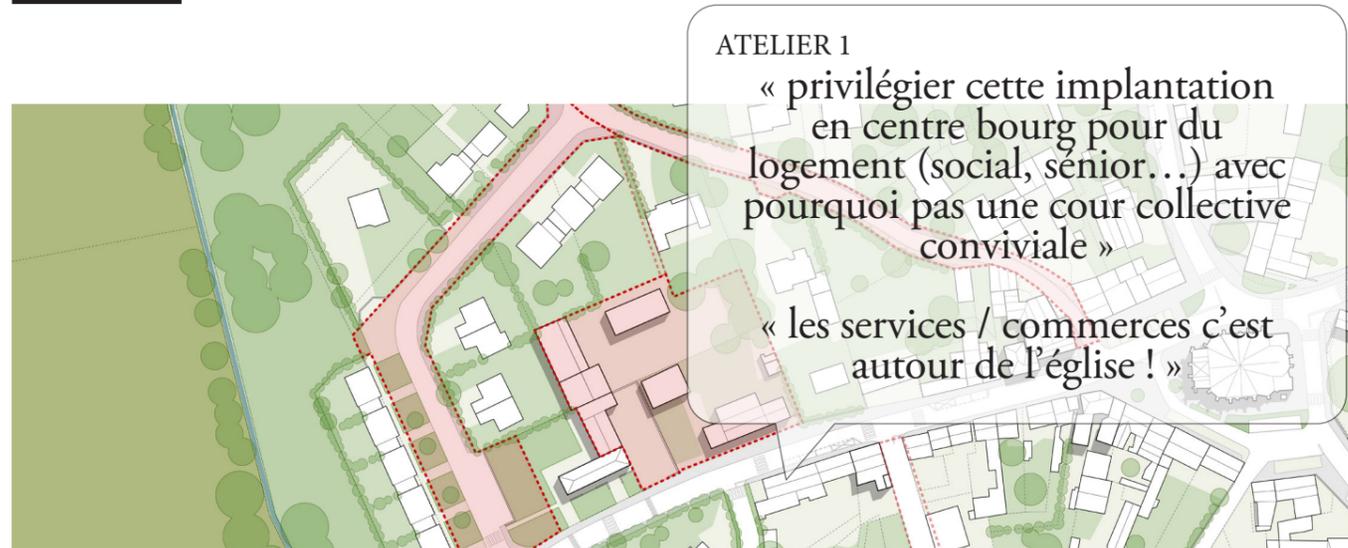


Ville de Puceul | atelier georges

Les sites de réflexions



1. Maison Marguerite et ses abords



ATELIER 2

- > logements intergénérationnels perpendiculaires à la rue de la mairie (avec l'emploi de matériaux locaux et biosourcés),
- > programme qui favorise l'entraide,
- > stationnements perméables en terre-pierre,
- > jardins côté muret de la cour de la mairie,
- > connexion au nord de la parcelle avec une allée piétonne donnant accès à la route des Gremets,
- > conservation de la maison existante.

AVIS DU CONSEIL

Les propositions correspondent aux réflexions du conseil.

> **Cependant, la maison ne présente pas un grand intérêt patrimonial : sols avec plusieurs niveaux, vide sanitaire, présence d'amiante. Le conseil souhaite la démolir pour que les porteurs de projets puissent voir le potentiel du terrain.**

> **Tous les commerces et services ne pourront pas être regroupés autour de l'église, par manque de locaux, de surface**

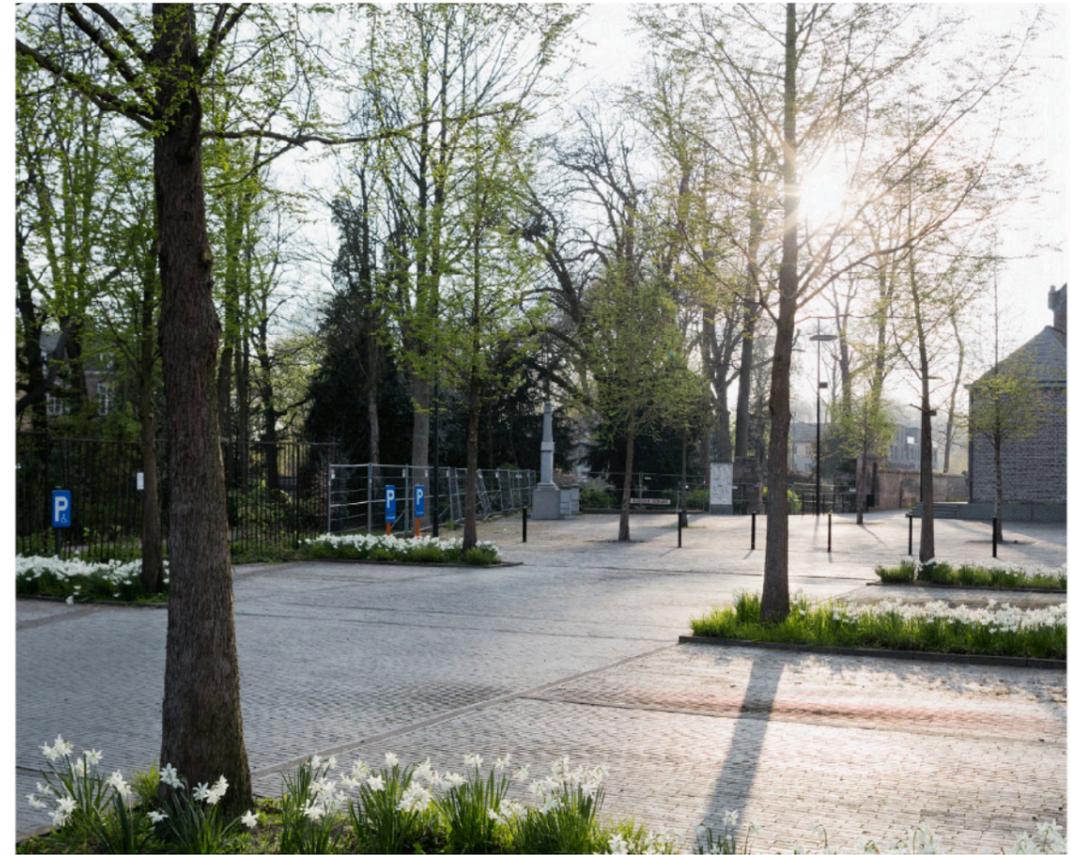
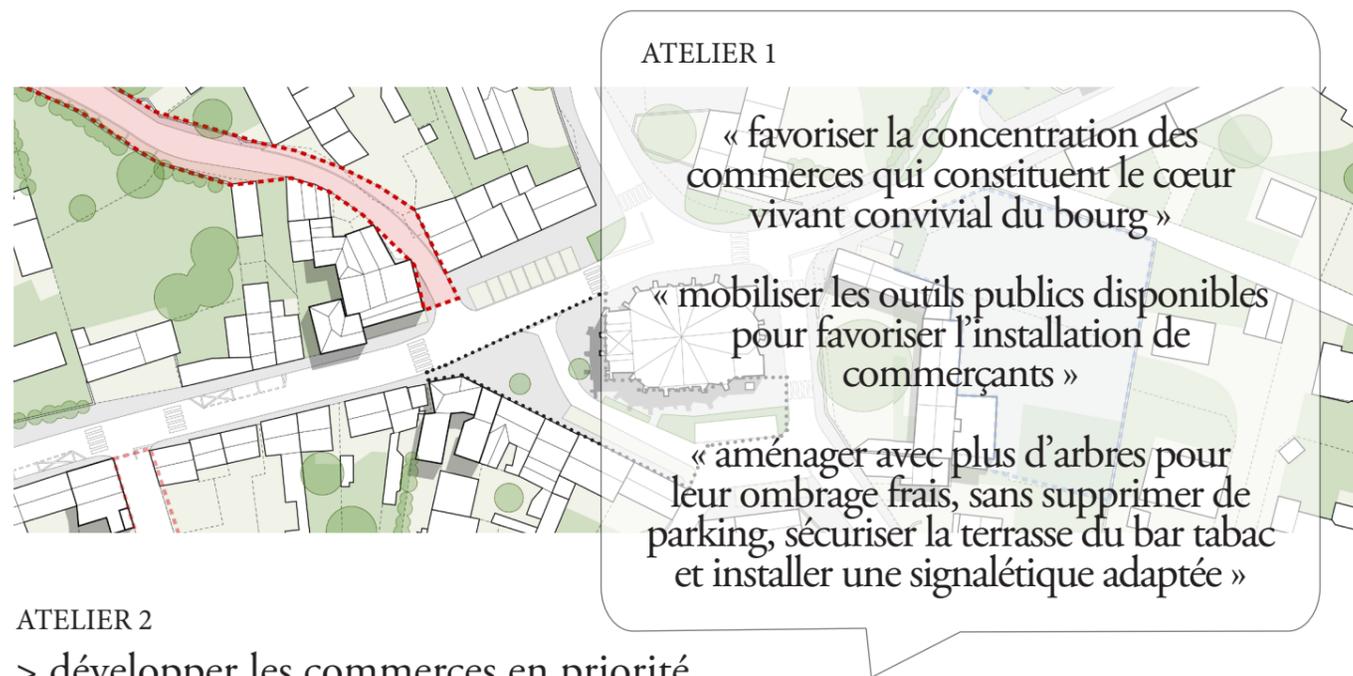


Longère



Venelle piétonne en pierre locale

2. Cœur du bourg autour de l'église



3. Arrière de la salle polyvalente_ Théâtre de verdure

ATELIER 1



ATELIER 2

- > espace événementiel occasionnel, public,
- > modeler le sol pour créer des emmarchements,
- > pas d'ajout de structures en pierre ou béton.

AVIS DU CONSEIL

Un théâtre de verdure est occasionnel (respect du voisinage)

> Pas de portail : accès à maintenir à l'arrière pour la cuisine (traiteur), l'approvisionnement de la citerne et le sentier pédestre vers le lotissement du Clos Géraud.



Cinéma de plein air



Théâtre de verdure

4. Zones AU (à urbaniser au PLUi)

ATELIER 1

« chercher l'implication des nouveaux habitants dans la commune »

« offrir des accès et une infrastructure de mobilité douce qui dessert les équipements du bourg mais au delà également (Oseraye, communes voisines) pour optimiser la mobilité des nouveaux habitants »

« favoriser la diversité des produits immobiliers : maisons groupées construites par constructeur sur petits terrains (150 à 200m²), certains lots en Tiny House, d'autres en maison classique sur de plus grands terrains (300 à 500m²), certains lots en habitat participatif (familiaux ou seniors), etc. »

« donner un cadre sur la qualité architecturale et de paysage et préconiser une gestion de l'eau à la parcelle »

ATELIER 2

- > offre de logements variée
- > création d'espaces partagés végétalisés communs, de mobilité douce (abris vélos, chemins piétons),
- > stationnements : 1 place par logement et parkings invités ou second véhicule regroupés en poches de stationnements ponctuelles couvertes ou non,
- > une voie de desserte en sens unique.

AVIS DU CONSEIL

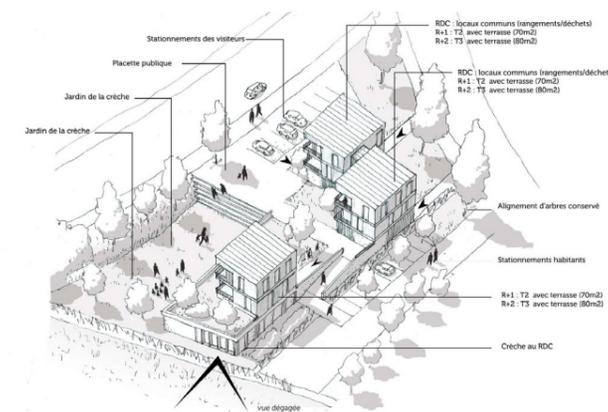
> **la voie en sens unique peut poser problème. En bordure de RD, le Département a son mot à dire pour les entrées/sorties des zones pavillonnaires. Le dimensionnement et les sens de circulations seront prises en compte suivant le cahier des charges du département, du service de collecte de OM, et des services de secours.**

> **Lot en tiny house - possible ailleurs sur la commune : propriété communale avec réseaux au droit du terrain (branchements à réaliser), accès dédié rue du Clos Bernard**

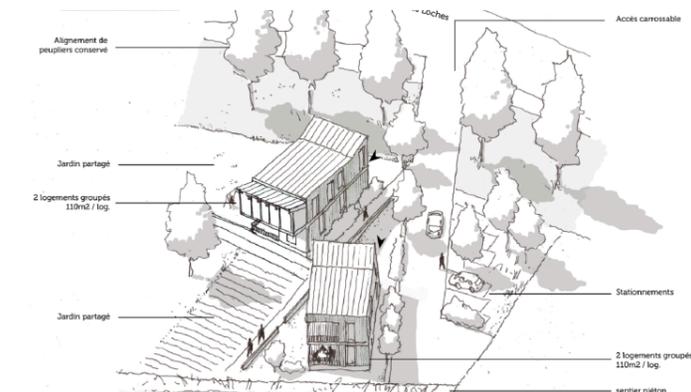
> **On ne peut pas toujours imposer ; préconiser n'est pas obliger car il peut y avoir un frein en raison des coûts : gestion de l'eau à la parcelle notamment**



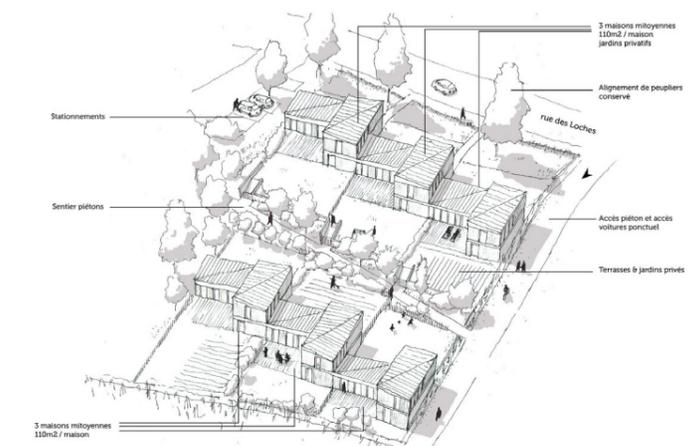
TYPOLOGIES MIXTES



Petit collectif

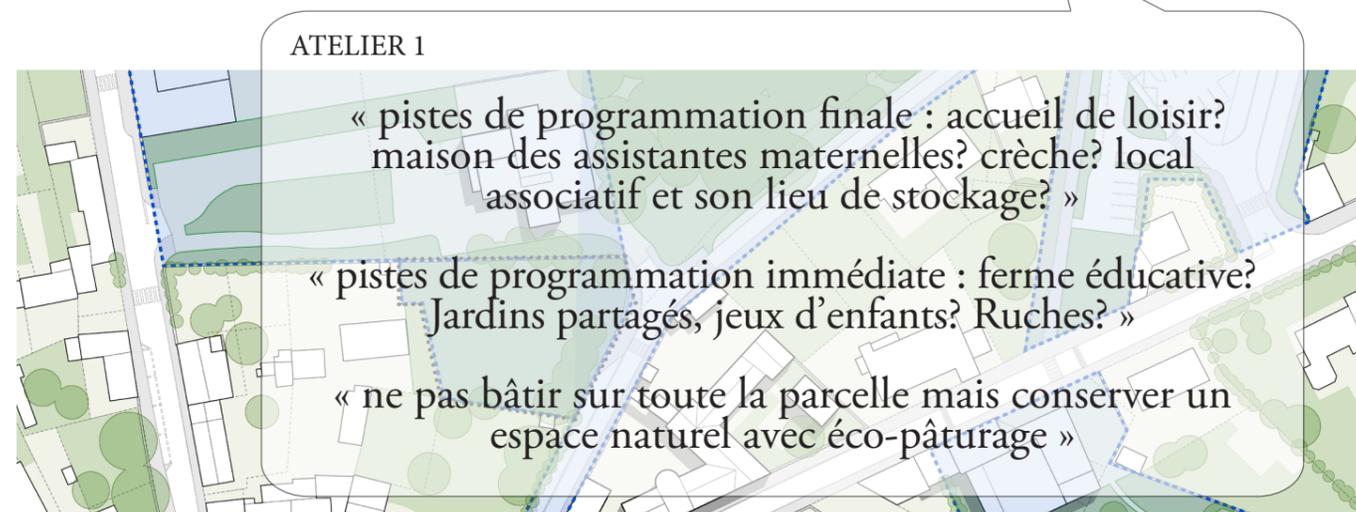


Habitat groupé



individuel en bande

5. Réserve foncière pour un futur équipement public



ATELIER 2

- > dans l'immédiat : ferme éducative ? jardins partagés ? jeux d'enfants ? ruches ?
- > dans le projet de construction, conserver un espace naturel avec éco-pâturage.
- > équipement public en fond de parcelle pour conserver les plantations et aménagements qui auront été mis en place.

AVIS DU CONSEIL

- > **projet de ruches (inadapté car problème de distance liée à la réglementation) - jeux (aire à proximité, au niveau du city stade).**
- > **Les élus sont ouverts à des propositions :**
 - **jardins partagés : qui s'en occupe ? Nécessité de créer un collectif/association pour la gestion de cet espace**
 - **ferme éducative : qui s'occupe des animaux ? Idem ci-dessus, bail à court terme de mise à disposition ! risque de frustration importante lors de la restitution de cet espace !**
 - **local associatif : solution trouvée pour le stockage de leur matériel dans une partie de l'atelier libéré par la Cie P. Bénarès en juin 2023.**



Boulodrome



Verger



Eco pâturage / ferme pédagogique

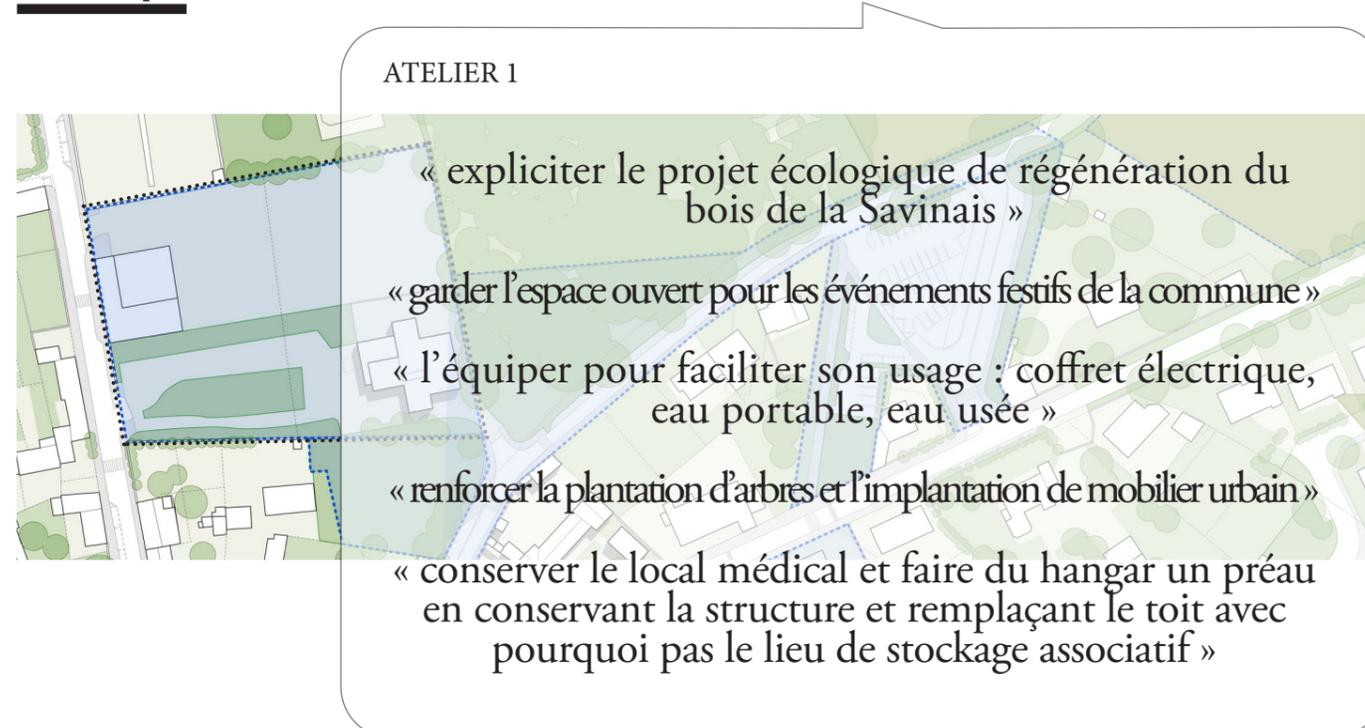


Pépinière



Équipement public

6. Esplanade de la Savinai



ATELIER 2

- > cet espace doit rester libre un maximum, pas de constructions ou d'installations supplémentaires, ni de plantations au centre
- > le hangar présent sur le site actuellement peut contenir un local associatif, et un préau (rénovation ou démolition/ reconstruction)
- > la périphérie de la place doit être plantée, afin de végétaliser, de créer de l'ombre et de délimiter les espaces.
- > du mobilier urbain peut être planté sur la périphérie, dans la continuité de la végétation

AVIS DU CONSEIL

- > **cabinets médicaux restent en place et le hangar à l'arrière – libéré par la Cie P. Bénarès - est en cours d'aménagement pour le stockage associatif**
- > **réseaux eau potable, électrique présents – prévoir évacuation des eaux usées.**
- > **plantation d'arbres à haute tige possible en parallèle des gabions pour apporter de l'ombrage sur l'esplanade**

Ceinture verte et ZAE Oseraye

ATELIER 1 Ceinture Verte

« privilégier une approche par des sentiers qui traversent le bourg et la campagne environnante plutôt qu'un « tour de bourg » qui met à distance »

AVIS DU CONSEIL

> des sentiers traversant la commune existent déjà. La ceinture verte « trame verte » c'est plutôt un espace « tampon » entre l'agglomération et l'espace réservé à l'agriculture !

ATELIER 1 ZAE Oseraye

« thématiser les activités à développer en lien avec la transformation de produits locaux en circuit court (légumerie, etc.) »

« aménager ses accès pour faire vivre les commerces du bourg »

AVIS DU CONSEIL

> n'est pas décisionnaire en ce qui concerne les activités à accueillir. C'est une zone à vocation industrielle et zone artisanale de la Boulardière. Le cheminement vers les commerces du bourg est en place : circuit cyclable des 7 étangs.

atelier georges